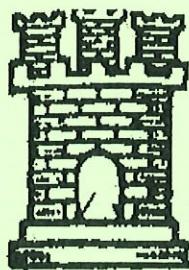




Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par Monsieur et Madame PIRARD-DE MARCHIN demeurant à 4130 Tilff, Allée de la Fraineuse 5.

Le terrain concerné est situé Allée de la Fraineuse, 5 à 4130 Esneux et cadastré division 2, section B, n°23/30.

La demande vise les travaux suivants : **rénovation et extension d'une habitation** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du permis d'urbanisation pour les raisons suivantes :

- La construction du volume secondaire est en dehors de la zone aedificandi ;
- L'utilisation de matériaux différents pour le traitement de l'ensemble des façades ;
- L'utilisation de bardage bois et de panneaux en fibre ciment comme matériaux de parement ;
- Le revêtement de la toiture de la lucarne n'est pas le même que celui de la toiture du volume principal.

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le recul par rapport aux limites parcellaires latérales est inférieur à 5 mètres ;
- L'emprise bâtie est supérieure à 20% de la superficie constructible de la parcelle ;
- La modification du niveau existant du terrain dans les zones de recul minimum latérale ;
- Les panneaux en fibre ciment comme matériaux de parement.

Elle doit donc être soumise à annonce de projet (article D.IV.40 du CoDT).

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 20/03/2023 au 3/04/2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be